

ASSEMBLÉE NATIONALE1er juin 2024

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS - (N° 2549)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par
M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Le premier alinéa de l'article L. 312-13-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cette formation est également dispensée et complétée par une information, délivrée à l'occasion de la journée défense et citoyenneté prévue par l'article L. 114-3 du code du service national, sur la possibilité de se former au brevet national de jeune sapeur-pompier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'inclure une session de formation aux gestes de premiers secours lors de la journée défense et citoyenneté (JDC). La JDC rassemble chaque année tous les jeunes citoyen·ne·s français·e·s, offrant une opportunité unique de les former aux gestes de premiers secours.

Cette formation permettra ainsi de former les jeunes de plus de 16 ans aux gestes essentiels pouvant sauver une vie afin de réagir efficacement en cas d'urgence.

Cette formation pourra également être l'occasion de diffuser une information sur la possibilité de se former au brevet national de jeune sapeur-pompier. 28200 jeunes font partie des jeunes sapeurs-pompiers, à l'issue d'une formation permettant non seulement d'apprendre les gestes qui sauvent mais également de lutter contre les incendies ou de missions de sécurité civile.

Tel est l'objet du présent amendement.